



**Séance du
10 décembre 2024**

Date de la
convocation :
03 décembre 2024
Date d'affichage :
04 décembre 2024

Nombre de membres :

En exercice : 50
Présents : 36
Votants : 42

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

**Délibération n°20241210-3
Objet : Modification du tableau des effectifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaients présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur Jean-Jacques Louvel, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques ; Madame Anne Dujeancourt, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Sébastien Godeman ; Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé ayant donné procuration à Madame Claudine Briffard ; Madame Nicole Taris, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Alain Trouessin ; Madame Régine Douillet, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Michel Delépine, Monsieur Laurent Llopez, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Barbier jusqu'à son arrivée à 18H52 avant le vote du point 10 de l'ordre du jour
Madame Marylise Bovin, absente excusée représentée par son suppléant, Monsieur Bruno Langlois
Monsieur Gilbert Deneufve, Madame Monique Evrard, Monsieur Jean-Paul Mongne, Madame Guislaine Sire, Madame Catherine Bonay, Monsieur Cédric Mompach, Monsieur Aurélie D'hier, Monsieur Daniel Roche, absents excusés.
Monsieur Vincent Rousselin a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1, L. 332-8 et L. 412-5 et suivants ;

Vu le tableau des effectifs adopté par le Conseil communautaire en date du 24 septembre 2024;

Considérant la nécessité d'ouvrir deux postes afin de permettre la nomination d'un agent sur le poste de chargé.e des mobilités et du développement durable et de la détacher pour effectuer une période de stage.

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer :

Filière administrative :

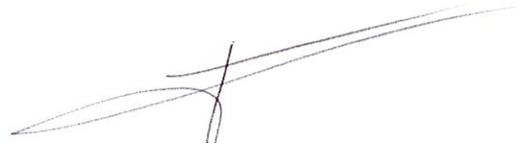
- un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet,
- un poste permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B) à temps complet.

Les autres filières resteraient inchangées.

Il est rappelé que les emplois créés, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, pourront être occupés par un agent contractuel de droit public, titulaire de niveau de diplôme correspondant au cadre d'emplois, recruté à durée déterminée au vu de l'application des articles L. 313-1 et suivants, L. 332-8 et L. 412-5 et suivants du Code général de la fonction publique. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que
dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Eddie FACQUE



Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le



ID : 076-247600588-20241210-20241210_3-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*

Tableau des effectifs annexe délibération du Conseil Communautaire du 10/12/2024	Cat.	Effectif ouvert (emplois budgétaires) Postes permanents			Effectif pourvu en ETP		
		Temps complet	Temps non complet	TOTAL	Agent titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Filière administrative		59			42.41		
Emploi fonctionnel de DGS des EPCI de 40.000 à 80.000 habitants	A	1	0	1	1	0	1
Emploi fonctionnel de DGA des EPCI de 20 000 À 40 000 habitants	A	3	0	3	2	0	2
Administrateur territorial	A	1	0	1	0	0	0
Attaché principal hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Attaché principal	A	3	0	3	2	0	2
Attaché	A	10	0	10	3	4	7
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	0	2	2	0	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	3	0	2	2	0	2
Rédacteur	B	7	0	7	5	0	5
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	5	0	4	2	0	2
Adjoint administratif	C	12	9	21	8.31	8.10	16.41
Filière animation		11			4,9		
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	1	0	0	0
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	3	0	3	2	0	2
Animateur	B	2	0	2	1	0	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	2	1,9	0	1,9
Adjoint d'animation	C	3	0	3	0	0	0
Filière sanitaire et sociale		4			2		
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	1	0	1	1	0	1
Assistant socio-éducatif 1 ^{ère} classe	A	1	0	1	0	0	0
moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux	B	1	0	1	0	0	0
Agent social	C	1	0	1	1	0	1
Filière culturelle		3			1,6		
Bibliothécaire territoriale	A	1	0	1	1	0	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	1	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	0	1	1	0,6	0	0,6

Fillière technique					29		
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur territorial	A	3	0	3	0	1	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	1	1	0	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	2	0	2	0	0	1
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	1	0	2
Agent de maîtrise	C	4	0	4	3	0	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	4	0	4	1	0	1
Adjoint technique	C	8	1	9	5	2.43	7.43
Fillière sportive					9		
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A	1	0	1	0	0	1
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	1	0	0	0
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	4	2	6	0	4	4
Opérateur territorial des activités physiques et sportives	C	1	0	1	0	0	0
AGENTS EN CDD : contrat de projets + besoins saisonniers		14	0	14	0	8	8
AGENTS AUTRES CONTRATS (PEC-CAE+apprentis)		4	0	4	0	1	1
TOTAL GENERAL					131		84.34